

La réserve parlementaire :

Chaque année, une réserve parlementaire est attribuée aux parlementaires par la [commission des finances](#) (environ 90 millions € pour l'Assemblée nationale et 55 millions pour le **Sénat** en 2006), qui est ensuite redistribuée soit directement par la commission des finances, soit par **le président du groupe politique** du député. La dotation de cette réserve est très variable selon les députés et peut être nulle pour les nouveaux membres du **Parlement**, ou aller jusqu'à 100 000 €.